



UIB

الإتحاد الدولي للبنوك

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Société anonyme au capital de 196 000 000 de dinars divisé en 17 600 000 actions ordinaires et 2 000 000 certificats d'investissement de nominal 10 dinars entièrement libérés

Siège Social : 65 Avenue Habib Bourguiba –Tunis

Registre de commerce N° B 615.1996

NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « UIB 2011-1 » AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE 50 000 000 DINARS EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	10 ans	TMM + 1,00%	Constant par 1/10 à partir de la première année
Catégorie B	20 ans	6,30%	Constant par 1/20 à partir de la première année

Visa N° 11 - 0749 du

15 JUL. 2011

du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires, elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2011. Elle doit être également accompagnée des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2011 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2011. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Pierre ALOUGES

Secrétaire Général

65, Avenue Habib Bourguiba -1001 Tunis

Tel : 71 104 766 – Fax : 71 104 831

E-mail : pierre.alouges@uib.com.tn

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

Axis Capital Bourse

Le Directeur Général, Mr Ferid BEN BRAHIM

67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis

Tél : 71 901 250 – Fax : 71 904 522

E-mail : contact@axiscapital.com.tn

Personne chargée de la réception et du dépouillement des demandes de souscription

Axis Capital

Le Directeur Général, Mr Ahmed BENGHAZI

67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis

Tél : 71 903 828 – Fax : 71 905 312

E-mail : contact@axiscapital.com.tn



Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence « UIB 2011 » enregistré par le CMF en date du 15 JUL. 2011 sous le n° 11 - 0027, les indicateurs d'activité de l'UIB relatif au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2011 et des états financiers intermédiaires de l'UIB arrêtés au 30 Juin 2011 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2011.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Union Internationale de Banques - 65 Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis, Axis Capital Bourse - 67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis, tous les intermédiaires en bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Juillet 2011

SOMMAIRE

Flash emprunt obligataire « UIB 2011-1 »	3
Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération	6
1.1. Responsable de la note d'opération	6
1.2. Attestation du responsable de la note d'opération	6
1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	6
1.4. Responsable de l'information	7
Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération	8
2.1. Renseignement relatifs à l'émission	8
2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission	8
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	8
2.1.3. Période de souscription et de versement	9
2.1.4. Clôture des souscriptions	11
2.1.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	11
2.1.6. But de l'émission	11
2.2. Caractéristiques des titres émis	12
2.2.1. Nature forme et délivrance des titres	12
2.2.2. Prix de souscription prix d'émission et modalités de paiement	12
2.2.3. Date de jouissance des intérêts	12
2.2.4. Date de règlement	12
2.2.5. Taux d'intérêts	13
2.2.6. Intérêts	13
2.2.7. Amortissement et remboursement	13
2.2.7.1. Evolution du TMM durant les dix dernières années	15
2.2.7.2. Amortissement et remboursement des obligations de la catégorie A	15
2.2.7.3. Amortissement et remboursement des obligations de la catégorie B	17
2.2.8. Prix de remboursement	19
2.2.9. Paiement	19
2.2.10. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)	19
2.2.11. Marge actuarielle (souscription à taux variable)	19
2.2.12. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	20
2.2.13. Garantie	21
2.2.14. Notation	21
2.2.15. Mode de placement	21
2.2.16. Organisation de la représentation des obligataires	21
2.2.17. Fiscalité des titres	21
2.3. Renseignements généraux	23
2.3.1. Tenue des comptes en valeurs mobilières	23
2.3.2. Marché des titres	23
2.3.3. Prise en charge par la STICODEVAM	23
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	23
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent Emprunt Obligataire	23
Demande de souscription	24
Bulletin de souscription	28

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE **« UIB 2011-1 »**

L'emprunt obligataire « UIB 2011-1 » est émis pour un montant de 50 000 000 de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal. Il est constitué de deux catégories émises pour des durées respectives de 10, et 20 ans et aux taux respectifs de TMM + 1,00%, et 6,30%.

Le montant de chaque catégorie sera fixé ultérieurement, après la clôture de la souscription, et ce en fonction :

- d'une part du choix des souscripteurs et des montants souscrits pour chaque catégorie,
- d'autre part, du besoin de la banque émettrice en fonds par catégorie.

- **Dénomination de l'emprunt :** « UIB 2011-1 »
- **Montant :** 50 000 000 de dinars.
- **Valeur nominale des obligations :** 100 dinars par obligation.
- **Nombre d'obligations à émettre :** 500 000 obligations réparties en 2 catégories :
 - Catégorie A
 - Catégorie B

Le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs et des besoins de l'émetteur.

- **Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et le **26/08/2011** date limite de clôture des souscriptions.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa

souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/08/2011**.

- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux fixés selon leur catégorie :
 - Catégorie A d'une durée de 10 ans : TMM + 1,00% brut l'an
 - Catégorie B d'une durée de 20 ans : 6,30% brut l'an
- **Durée :** Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 10 ans pour la catégorie A, et 20 ans pour la catégorie B.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est de 5,5 ans pour la catégorie A, et de 10,5 ans pour la catégorie B du présent emprunt.
- **Duration :** La duration pour les obligations de catégorie B à taux fixe est de 7,43 années.
- **Amortissement :** Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel variant selon la catégorie de l'emprunt :
 - Catégorie A : Amortissement annuel constant de 10,000 dinars par obligation, soit le un dixième (1/10) et ce, de la première année jusqu'à la 10^{ème} année. Ainsi, les obligations de la catégorie A seront amorties en totalité le **26/08/2021**.
 - Catégorie B : Amortissement annuel constant de 5,000 dinars par obligation, soit le un vingtième (1/20) et ce, de la première année jusqu'à la 20^{ème} année. Ainsi, les obligations de la catégorie B seront amorties en totalité le **26/08/2031**.
- **Souscriptions et versements :** Les demandes de souscriptions seront reçues du **01/08/2011** au **12/08/2011** auprès de la société AXIS Capital, sise 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis.
- Les souscriptions effectives et les versements seront reçus du **15/08/2011** au **26/08/2011** auprès de la société AXIS Capital Bourse, sise 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis.
- **Clôture des souscriptions :** Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **26/08/2011**. Au cas où le présent emprunt n'est pas clôturé à la date limite du **26/08/2011**, les souscriptions seront

prolongées jusqu'au **09/09/2011** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26/08** de chaque année.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par le Back office marché de l'UIB.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tenue des comptes en valeurs mobilières** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « UIB 2011-1 » seront assurés par le Back office marché de l'UIB. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie, le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, L'Union Internationale de Banques demandera l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM** : L'Union Internationale de Banques s'engage dès la clôture de l'emprunt « UIB 2011-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
- **Garantie** : le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.
- **Notation** : le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération

1.1 Responsable de la note d'opération :

Le Directeur Général de l'Union Internationale de Banques :
Monsieur Kamel NEJI



1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Le Directeur Général de l'Union Internationale de Banques
Monsieur Kamel NEJI



1.3 Attestation de l'Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération ».

Axis Capital Bourse
Le Directeur Général
Monsieur Ferid BEN BRAHIM



1.4 Responsable de l'information :

Monsieur Pierre ALOUGES
Secrétaire Général
65, Avenue Habib Bourguiba -1001 Tunis
Tel : 71 104 766 – Fax : 71 104 831
E-mail : pierre.alouges@uib.com.tn

La notice légale est publiée au J.O.R.T
N° 88 du 23/07/2011

 **Conseil du Marché Financier**
No 17 - 0749 du 15 JUL 2011
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Ferid EL KOBBI



Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération

2.1 Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1 Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques tenue le 09/08/2008 a autorisé l'émission d'emprunts par la banque jusqu'à concurrence de 220 000 000 dinars et ce dans un délai de 3 ans et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de ces emprunts en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du 29/07/2010 a donné son accord pour l'émission d'un emprunt obligataire de 100 000 000 dinars et a délégué à la direction générale les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de cet emprunt et d'en arrêter les conditions et modalités selon les conditions du marché.

La Direction Générale de la banque a proposé au Conseil d'Administration réuni le 03/12/2010 l'émission de cet emprunt en deux ou plusieurs fois avec un montant de 50 000 000 dinars dans un premier temps répartis en 3 catégories :

- Catégorie A : Durée 10 ans au taux de TMM +0,85%
- Catégorie B : Durée 15 ans au taux de TMM + 1,05%
- Catégorie C : Durée 20 ans au taux de 6,15%

Compte tenu des conditions actuelles du marché et des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration, la direction générale a décidé de changer les conditions de cet emprunt d'un montant de 50 000 000 de dinars en le répartissant en 2 catégories :

- Catégorie A : Durée 10 ans au taux de TMM + 1,00%
- Catégorie B : Durée 20 ans au taux de 6,30%

2.1.2 Renseignements relatifs à l'opération :

- **Montant**

L'emprunt obligataire « UIB 2011-1 » est d'un montant de 50 Millions de dinars divisé en 500 000 obligations de nominal 100 dinars, réparties en deux catégories (A et B).

Le montant de chaque catégorie sera fixé ultérieurement en fonction du choix des souscripteurs et des besoins de la banque.

• **Produit brut et net de l'emprunt**

Le produit brut de l'emprunt est de 50 000 000 DT, les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 85 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 26 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 3 000 DT, et les frais de la STICODEVAM sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 72 224DT¹, soit un total de frais approximatifs de 186 224DT et un produit net de l'emprunt de 49 813 776 DT.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut	50 000 000	100,000
Frais généraux ²	186 224	0,372
Produit net	49 813 776	99,628

2.1.3 Période de souscription et de versement :

Deux étapes sont prévues pour la souscription à l'emprunt « UIB 2011-1 » :

- La première étape se limitera à recevoir les demandes de souscription par catégorie (A, et B) exprimées par les demandeurs pendant la période allant du **01/08/2011** au **12/08/2011**.
- La deuxième étape concernera le dépouillement des demandes, l'affectation des quotas de souscription à retenir au profit de chaque demandeur et le versement du montant des souscriptions retenues et s'étalera du **15/08/2011** au **26/08/2011**.

a) Les demandes de souscription :

Pendant la période allant du **01/08/2011** au **12/08/2011**, les demandeurs exprimeront sur chaque demande de souscription, la ou les quantités d'obligations sollicitée(s) par catégorie **avec l'engagement ferme de verser les fonds qui correspondent au montant de la souscription qui sera retenue après le dépouillement des demandes et la répartition des titres.**

Les demandes de souscription seront exprimées sans aucune limite, même si le total des demandes dépasse le montant d'émission de 50 000 000 D.

¹ Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à raison de 25 millions de dinars pour la catégorie A et 25 millions de dinars pour la catégorie B.

² Les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt ,des catégories souscrites et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe. .

Les demandes de souscription seront reçues aux guichets de la société AXIS Capital agissant pour le compte de l'UIB et sous sa responsabilité.

b) Les souscriptions retenues et les versements :

A la clôture de la première étape, AXIS Capital agissant pour le compte de l'UIB et sous sa responsabilité procédera au dépouillement des demandes de souscription et fixera, compte tenu des demandes parvenues, les montants à allouer à chaque catégorie en privilégiant les maturités longues.

La priorité d'affectation sera accordée, en premier lieu, à la catégorie B de 20 ans :

- Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie B de 20 ans est égale au montant de l'émission, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Si la demande globale de souscription au niveau de cette catégorie est supérieure au montant de l'émission, les souscriptions seront retenues proportionnellement aux demandes exprimées au niveau de la catégorie B de 20 ans.

Ainsi l'émission de l'emprunt « UIB 2011-1 » se limitera à la catégorie B de 20 ans.

Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie B de 20 ans est inférieure au montant de l'émission, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Le reliquat d'émission rendu disponible sera réservé à la demande exprimée au niveau de la catégorie A de 10 ans.

- Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie A de 10 ans est égale au reliquat d'émission disponible, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Si la demande globale de souscription au niveau de cette catégorie est supérieure au montant du reliquat d'émission disponible, les souscriptions seront retenues proportionnellement aux demandes exprimées au niveau de cette catégorie.

Ainsi, l'émission de l'emprunt « UIB 2011-1 » portera sur les deux catégories de l'emprunt.

Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie A de 10 ans est inférieure au deuxième reliquat d'émission disponible, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Le

reliquat non souscrit fera l'objet d'une prorogation de souscription jusqu'au **09/09/2011** tout en maintenant la même date de jouissance.

Pendant cette période, toute nouvelle demande de souscription à chaque catégorie sera retenue et ce dans la limite du reliquat disponible.

Les souscriptions effectives et les versements seront reçus après la répartition des souscriptions retenues et ce, à partir du **15/08/2011**.

Un avis d'information sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès l'achèvement des opérations de dépouillement et de répartition des titres.

2.1.4 Clôture des souscriptions :

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **26/08/2011**. Au cas où le présent emprunt n'est pas clôturé à la date limite du **26/08/2011**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **09/09/2011** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.5 Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public:

- Les demandes de souscriptions seront reçues du **01/08/2011** au **12/08/2011** auprès de la société AXIS Capital, sise 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis.
- Les souscriptions effectives et les versements seront reçus du **15/08/2011** au **26/08/2011** auprès de la société AXIS Capital Bourse, sise 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis.

2.1.6 But de l'émission :

L'Union Internationale de Banques, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la banque de financer le crédit immobilier sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources longues à des emplois longs et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ses ressources et de ses emplois.

2.2 Caractéristiques des titres émis :

2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « UIB 2011-1 »
- Nature des titres : Titres de créance
- Forme des obligations : les obligations seront nominatives
- Catégorie des titres : Ordinaire
- Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre et la catégorie d'obligations détenues délivrée par le Back office marché de l'UIB.

2.2.2 Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation payables à la souscription, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et le **26/08/2011** date limite de clôture des souscriptions.

2.2.3 Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/08/2011**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/08/2011**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4 Date de règlement :

Les obligations sont payables en totalité au moment de la souscription effective et versement.

2.2.5 Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 10 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 20 ans

6,30% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2.2.6 Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **26/08** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la catégorie A est prévue pour le **26/08/2021** et le montant total des intérêts serait de **15 422 825** dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la catégorie A (en considérant un taux nominal de 5,6083% à titre indicatif).

La dernière échéance pour les obligations de la catégorie B est prévue pour le **26/08/2031** et le montant total des intérêts serait de **33 075 000** dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la catégorie B.

2.2.7 Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions effectives d'un montant annuel variant selon la catégorie de l'emprunt :

- Catégorie A : Amortissement annuel constant de 10,000 dinars par obligation, soit le un dixième (1/10) et ce, de la première année jusqu'à la 10^{ème} année. Ainsi, les obligations de la catégorie A seront amorties en totalité le **26/08/2021** ;

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT).

Le taux d'intérêt (de la catégorie A) à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs, majorée d'une marge de 1,00% (soit la moyenne des TMM+1,00%).

Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de juillet 2010 au mois de juin 2011) soit 4,6083% majoré de 1,00% soit 5,6083%. Ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- Catégorie B : Amortissement annuel constant de 5,000 dinars par obligation, soit le un vingtième (1/20) et ce, de la première année jusqu'à la 20^{ème} année. Ainsi, les obligations de la catégorie B seront amorties en totalité le **26/08/2031**.

2.2.7.1 Evolution du TMM durant les dix dernières années :

En %	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Janvier	5.9375	5.9375	5.9063	5.0000	5.0000	5.0000	5.2700	5.2700	4.7000	4.0700	4.7500
Février	6.0000	5.9375	5.8750	5.0000	5.0000	5.0000	5.2500	5.3100	4.4700	4.0800	4.6500
Mars	6.0000	5.9375	5.8125	5.0000	5.0000	5.0000	5.3600	5.2300	4.2600	4.2300	4.5600
Avril	6.2500	5.9375	5.5000	5.0000	5.0000	5.0000	5.2400	5.2200	4.3000	4.1200	4.3900
Mai	5.9375	5.9375	5.5000	5.0000	5.0000	5.0000	5.2600	5.2200	4.2300	4.3600	4.5100
Juin	6.0000	5.9375	5.3125	5.0000	5.0000	5.0000	5.2300	5.1900	4.2500	4.3800	4,5000
Juillet	6.0625	5.9688	5.0000	5.0000	5.0000	5.0400	5.2300	5.1900	4.3300	4.5200	
Août	6.0625	5.9688	5.0000	5.0000	5.0000	5.0100	5.1800	5.2300	4.1800	4.6100	
Septembre	6.0625	5.9063	5.0000	5.0000	5.0000	5.0000	5.1900	5.1700	4.2400	4.5200	
Octobre	6.0000	5.9063	5.0000	5.0000	5.0000	5.2200	5.2500	5.2700	4.2200	4.6200	
Novembre	5.9375	5.9063	5.0000	5.0000	5.0000	5.2600	5.2000	5.1700	4.2900	4.8000	
Décembre	5.9375	5.9063	5.0000	5.0000	5.0000	5.3300	5.2600	5.1900	4.1800	4.8700	

Source BCT

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

2.2.7.2 Amortissement et remboursement des obligations de la catégorie A :

Valeurs nominale de l'obligation : 100 dinars.

Date unique de jouissance servant de base pour les besoins de cotation en Bourse : le **26/08/2011**.

Date du 1^{er} paiement des intérêts : le **26/08/2012**.

Date du 1^{er} remboursement du capital : le **26/08/2012**.

Date de la dernière échéance : le **26/08/2021**.

Taux d'intérêt nominal : TMM + 1,00% brut l'an.

Amortissement par obligation : Annuel constant, soit 10,000 dinars par obligation par un dixième de la valeur nominale.

Tableau d'amortissement des obligations de la catégorie A à taux variable 5,6083% (à titre indicatif)

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie A

En DT

Échéance	VN	Amortissement	c restant dû	intérêt brut	annuité
	50 000 000		50 000 000		
2012		5 000 000	45 000 000	2 804 150	7 804 150
2013		5 000 000	40 000 000	2 523 735	7 523 735
2014		5 000 000	35 000 000	2 243 320	7 243 320
2015		5 000 000	30 000 000	1 962 905	6 962 905
2016		5 000 000	25 000 000	1 682 490	6 682 490
2017		5 000 000	20 000 000	1 402 075	6 402 075
2018		5 000 000	15 000 000	1 121 660	6 121 660
2019		5 000 000	10 000 000	841 245	5 841 245
2020		5 000 000	5 000 000	560 830	5 560 830
2021		5 000 000	0	280 415	5 280 415
Total		50 000 000		15 422 825	65 422 825

Tableau d'amortissement par obligation de la catégorie A à taux variable 5,6083% (à titre indicatif)

En DT

Échéance	VN	Amortissement	c restant dû	intérêt brut	annuité
	100,000		100,000		
2012		10,000	90,000	5,608	15,608
2013		10,000	80,000	5,047	15,047
2014		10,000	70,000	4,487	14,487
2015		10,000	60,000	3,926	13,926
2016		10,000	50,000	3,365	13,365
2017		10,000	40,000	2,804	12,804
2018		10,000	30,000	2,243	12,243
2019		10,000	20,000	1,682	11,682
2020		10,000	10,000	1,122	11,122
2021		10,000	0,000	0,561	10,561
Total		100,000		30,846	130,846

2.2.7.3 Amortissement et remboursement des obligations de la catégorie B :

Valeurs nominale de l'obligation	: 100 dinars.
Date unique de jouissance servant de base pour les besoins de cotation en Bourse	: le 26/08/2011.
Date du 1 ^{er} paiement des intérêts	: le 26/08/2012.
Date du 1 ^{er} remboursement du capital	: le 26/08/2012.
Date de la dernière échéance	: le 26/08/2031.
Taux d'intérêt nominal	: 6,30% brut l'an.
Amortissement par obligation	: Annuel constant, soit 5,000 dinars par obligation par un vingtième de la valeur nominale.

Tableau d'amortissement des obligations de la catégorie B à taux fixe 6,30%

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie B

En DT

Échéance	VN	Amortissement	c restant dû	intérêt brut	annuité
	50 000 000		50 000 000		
2012		2 500 000	47 500 000	3 150 000	5 650 000
2013		2 500 000	45 000 000	2 992 500	5 492 500
2014		2 500 000	42 500 000	2 835 000	5 335 000
2015		2 500 000	40 000 000	2 677 500	5 177 500
2016		2 500 000	37 500 000	2 520 000	5 020 000
2017		2 500 000	35 000 000	2 362 500	4 862 500
2018		2 500 000	32 500 000	2 205 000	4 705 000
2019		2 500 000	30 000 000	2 047 500	4 547 500
2020		2 500 000	27 500 000	1 890 000	4 390 000
2021		2 500 000	25 000 000	1 732 500	4 232 500
2022		2 500 000	22 500 000	1 575 000	4 075 000
2023		2 500 000	20 000 000	1 417 500	3 917 500
2024		2 500 000	17 500 000	1 260 000	3 760 000
2025		2 500 000	15 000 000	1 102 500	3 602 500
2026		2 500 000	12 500 000	945 000	3 445 000
2027		2 500 000	10 000 000	787 500	3 287 500
2028		2 500 000	7 500 000	630 000	3 130 000
2029		2 500 000	5 000 000	472 500	2 972 500
2030		2 500 000	2 500 000	315 000	2 815 000
2031		2 500 000	0	157 500	2 657 500
Total		50 000 000		33 075 000	83 075 000

Tableau d'amortissement par obligation de la catégorie B à taux fixe 6,30%

En DT

Échéance	VN	Amortissement	dû c restant	intérêt brut	annuité
	100,000		100,000		
2012		5,000	95,000	6,300	11,300
2013		5,000	90,000	5,985	10,985
2014		5,000	85,000	5,670	10,670
2015		5,000	80,000	5,355	10,355
2016		5,000	75,000	5,040	10,040
2017		5,000	70,000	4,725	9,725
2018		5,000	65,000	4,410	9,410
2019		5,000	60,000	4,095	9,095
2020		5,000	55,000	3,780	8,780
2021		5,000	50,000	3,465	8,465
2022		5,000	45,000	3,150	8,150
2023		5,000	40,000	2,835	7,835
2024		5,000	35,000	2,520	7,520

2025	5,000	30,000	2,205	7,205
2026	5,000	25,000	1,890	6,890
2027	5,000	20,000	1,575	6,575
2028	5,000	15,000	1,260	6,260
2029	5,000	10,000	0,945	5,945
2030	5,000	5,000	0,630	5,630
2031	5,000	0,000	0,315	5,315
Total	100,000		66,150	166,150

2.2.8 Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 DT par obligation.

2.2.9 Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26/08** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **26/08/2012**.

Les paiements des intérêts et le remboursement du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10 Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe):

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir.

Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 6,30% pour les obligations de catégorie B.

2.2.11 Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2011 qui est égale à 4,6083% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel pour les obligations de la catégorie A de 5,6083%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération

font ressortir une marge actuarielle de 1,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.12 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée :**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- catégorie A : 10 ans ;
- catégorie B : 20 ans.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée de vie moyenne pour la catégorie A : 5,5 ans.

Durée de vie moyenne pour la catégorie B : 10,5 ans.

- **Duration (souscription à taux fixe):**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante:

$$Duration = \frac{\sum_{t=1}^T \frac{t \times F_t}{(1+i)^t}}{\sum_{t=1}^T \frac{F_t}{(1+i)^t}}$$

Où:

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les obligations de catégorie B est de 7,43 années.

2.2.13 Garantie :

Le présent emprunt obligataire « UIB 2011-1 » n'est assorti d'aucune garantie.

2.2.14 Notation :

Cet Emprunt n'est pas noté.

2.2.15 Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée.

- Les demandes de souscriptions seront reçues du **01/08/2011** au **12/08/2011** auprès de la société AXIS Capital sise 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis.
- Les souscriptions effectives et les versements seront reçus du **15/08/2011** au **26/08/2011** auprès de la société AXIS Capital Bourse, sise 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis.

2.2.16 Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17 Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette

retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 Dt) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3 Renseignements Généraux :

2.3.1 Tenue des comptes en valeurs mobilières :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « UIB 2011-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back office marché de l'UIB. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

2.3.2 Marché des titres :

Il existe des titres de l'émetteur qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des valeurs Mobilières de Tunis et qui se rapportent à l'emprunt obligataire « UIB 2009-1 ». Par ailleurs, il n'existe pas de titres de la même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'Union Internationale de Banques s'engage à demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UIB 2011-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3 Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Union Internationale de Banques s'engage dès la clôture de l'emprunt « **UIB 2011-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4 Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5 Risque lié à l'émission du présent Emprunt Obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Société anonyme au capital de 196.000.000 dinars
Siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba – Tunis- Tél : 71 120 200 – Fax : 71 120 308
Registre du Commerce : B 615.1996

Objet social : La Société a pour objet l'exercice des opérations de banque et notamment de faire pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation, sur le territoire de la République Tunisienne ou à l'étranger, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque.

Emprunt Obligataire UIB 2011-1 De 50 000 000 dinars Divisé en 500 000 obligations de 100 dinars chacune Emis par appel public à l'épargne

UIB 2011-1 Catégorie A : durée de 10 ans : taux d'intérêt : TMM + 1,00%
UIB 2011-1 Catégorie B : durée de 20 ans : taux d'intérêt : 6,30%

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/08/2008
Délibérations du conseil d'administration du 03/12/2010

Visa du Conseil du Marché Financier en date du 15 JUIL 2011
No 11 - 0749
Notice Légale publiée au JORT n° 88 du 23/07/2011

DEMANDE DE SOUSCRIPTION N°

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nationalité :			
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport
N°	Délivrée le:	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :	

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même		
	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:		
	<input type="checkbox"/> Tuteur		
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		
Identité du mandant :				
Personne physique : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nom & prénom :			
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport
N°	Délivrée le:	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :	

Demande (ons) la souscription à (2) :

-obligations nominatives de l'emprunt UIB 2011-1 de la catégorie A aux taux d'intérêt de TMM + 1,00% ; durée 10 ans.
-obligations nominatives de l'emprunt UIB 2011-1 de la catégorie B aux taux d'intérêt de 6,30% ; durée 20 ans.

¹ Cocher la case correspondante
² Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)



Au prix de 100 dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 26/08/2011 et remboursables respectivement par un dixième et un vingtième, annuellement soit le 26/8 de chaque année majorés des intérêts annuels échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « UIB 2011 » et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, je (nous) demande (ons) la souscription au nombre et catégorie(s) d'obligations, ci-dessus, indiqués avec l'engagement ferme et irrévocable d'accepter la ou les quantités de la ou des catégories de l'Emprunt qui me sera (ront) accordée (s) après la répartition des titres qui sera effectuée comme indiqué à la note d'opération et de libérer le montant de souscription dans les délais impartis.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)

³ Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Copie

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Société anonyme au capital de 196.000.000 dinars
Siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba – Tunis- Tél : 71 120 200 – Fax : 71 120 308
Registre du Commerce : B 615.1996

Objet social : La Société a pour objet l'exercice des opérations de banque et notamment de faire pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation, sur le territoire de la République Tunisienne ou à l'étranger, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque.

Emprunt Obligataire UIB 2011-1 De 50 000 000 dinars Divisé en 500 000 obligations de 100 dinars chacune Emis par appel public à l'épargne

UIB 2011-1 Catégorie A : durée de 10 ans : taux d'intérêt : TMM + 1,00%
UIB 2011-1 Catégorie B : durée de 20 ans : taux d'intérêt : 6,30%

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/08/2008
Délibérations du conseil d'administration du 03/12/2010

Visa du Conseil du Marché Financier en date du 15 JUIL 2011
Notice Légale publiée au JORT n° 88 du 23/07/2011

DEMANDE DE SOUSCRIPTION N°

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nationalité :			
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport
N°	Délivrée le: / /	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :	

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même		
	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:		
	<input type="checkbox"/> Tuteur		
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		
Identité du mandant :				
Personne physique : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nom & prénom :			
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport
N°	Délivrée le:	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :	

Demande (ons) la souscription à (2) :

-obligations nominatives de l'emprunt UIB 2011-1 de la catégorie A aux taux d'intérêt de TMM + 1,00% ; durée 10 ans.
-obligations nominatives de l'emprunt UIB 2011-1 de la catégorie B aux taux d'intérêt de 6,30% ; durée 20 ans.

¹ Cocher la case correspondante
² Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)



Au prix de 100 dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 26/08/2011 et remboursables respectivement par un dixième et un vingtième, annuellement soit le 26/8 de chaque année majorés des intérêts annuels échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « UIB 2011 » et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, je (nous) demande (ons) la souscription au nombre et catégorie(s) d'obligations, ci-dessus, indiqués avec l'engagement ferme et irrévocable d'accepter la ou les quantités de la ou des catégories de l'Emprunt qui me sera (ront) accordée (s) après la répartition des titres qui sera effectuée comme indiqué à la note d'opération et de libérer le montant de souscription dans les délais impartis.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)

³ Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Société anonyme au capital de 196.000.000 dinars
Siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba – Tunis- Tél : 71 120 200 – Fax : 71 120 308
Registre du Commerce : B 615.1996

Objet social : La Société a pour objet l'exercice des opérations de banque et notamment de faire pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation, sur le territoire de la République Tunisienne ou à l'étranger, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque.

Emprunt Obligataire UIB 2011-1 De 50 000 000 dinars Divisé en 500 000 obligations de 100 dinars chacune Emis par appel public à l'épargne

UIB 2011-1 Catégorie A : durée de 10 ans : taux d'intérêt : TMM + 1,00%
UIB 2011-1 Catégorie B : durée de 20 ans : taux d'intérêt : 6,30%

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/08/2008
Délibérations du conseil d'administration du 03/12/2010

№ 11 - 0749 en date du 15 JUL 2011
Visa du Conseil du Marché Financier
Notice Légale publiée au JORT n° 88 du 23/07/2011

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nationalité :			
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport
N°	Délivrée le:	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :	

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:	
		<input type="checkbox"/> Tuteur	
		<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.	
Identité du mandant :				
Personne physique : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nom & prénom :			
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport
N°	Délivrée le:	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :	
Personne morale :				
Raison Sociale				
N° du R.C				

Demande (ons) la souscription à (2) :

-obligations nominatives de l'emprunt UIB 2011-1 de la catégorie A aux taux d'intérêt de TMM + 1,00% ; durée 10 ans.
-obligations nominatives de l'emprunt UIB 2011-1 de la catégorie B aux taux d'intérêt de 6,30% ; durée 20 ans.

1 Cocher la case correspondante
2 Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)



Au prix de 100 dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 26/08/2011 et remboursables respectivement par un dixième et un vingtième, annuellement soit le 26/08 de chaque année majorés des intérêts annuels échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « UIB 2011 » et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette bas, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre, forme et catégorie d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (2) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres)
(en chiffres) représentant le montant des obligations souscrites.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)

³ Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Société anonyme au capital de 196.000.000 dinars
Siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba – Tunis- Tél : 71 120 200 – Fax : 71 120 308
Registre du Commerce : B 615.1996

Objet social : La Société a pour objet l'exercice des opérations de banque et notamment de faire pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation, sur le territoire de la République Tunisienne ou à l'étranger, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque.

Emprunt Obligataire UIB 2011-1
De 50 000 000 dinars
Divisé en 500 000 obligations de 100 dinars chacune
Emis par appel public à l'épargne

UIB 2011-1 Catégorie A : durée de 10 ans : taux d'intérêt : TMM + 1,00%
UIB 2011-1 Catégorie B : durée de 20 ans : taux d'intérêt : 6,30%

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/08/2008
Délibérations du conseil d'administration du 03/12/2010

Visa du Conseil du Marché Financier n° 11 - 0749 en date du 15 JUIL 2011
Notice Légale publiée au JORT n° 88 du 23/07/2011

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nationalité :			
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le: / /	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :	

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même			
	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:			
	<input type="checkbox"/> Tuteur			
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		
Identité du mandant :				
Personne physique : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr	
Nom & prénom :			
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le:	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :	
Personne morale :				
Raison Sociale				
N° du R.C				

Demande (ons) la souscription à (2) :

-obligations nominatives de l'emprunt UIB 2011-1 de la catégorie A aux taux d'intérêt de TMM +1,00% ; durée 10 ans.
-obligations nominatives de l'emprunt UIB 2011-1 de la catégorie B aux taux d'intérêt de 6,30% ; durée 20 ans.



¹ Cocher la case correspondante
² Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

Au prix de 100 dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 26/08/2011 et remboursables respectivement par un dixième et un vingtième, annuellement soit le 26/08 de chaque année majorés des intérêts annuels échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « UIB 2011 » et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette bas, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre, forme et catégorie d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (2) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres)
(en chiffres) représentant le montant des obligations souscrites.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)

³ Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »